



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 janvier 2022
(BUDGET)
Vidéoconférence**

PRÉSENCES

Madame	Émilie Boisvert	Mairesse
Madame	Marilyne Perreault	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Monsieur	Yanick Langlais	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Monsieur Jean-François Coderre, Directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Madame Émilie Boisvert, Mairesse, déclare l'assemblée ouverte à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 021-2022-01

**Suivant la proposition de: Serge Forest
Dûment appuyée par: Yanick Langlais
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

La Mairesse, Mme. Émilie Boisvert, invite M. Gilles Arbour à présenter le budget pour l'année 2022.

4. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

No : 022-2022-01

CONSIDÉRANT la présentation faite concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 janvier 2022
(BUDGET)
Vidéoconférence**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a préparé un budget contenant les dépenses anticipées pour l'année 2022 et des revenus équivalents à ces dépenses ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'ADOPTER le budget pour l'année financière 2022, montrant des revenus et dépenses équilibrées s'élevant à 3 390 903 \$, lequel se trouve en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 023-2022-01

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 08.

Madame Émilie Boisvert
Mairesse

Jean-François Coderre
Directeur général et
secrétaire-trésorier